

Page: 1/10

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 08.10.2025 Version 1.0 Révision: 08.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit Optotrast Starter
- · Code du produit 13810
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nous n'avons eu aucune information sur cet aspect.

Emploi de la substance / de la préparation

Activités photographiques

Produits chimiques photographiques

Bain de blanchiment-fixation

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

Calbe Chemie GmbH

Stadtfeld 31 D-39240 Calbe

Tél.: +49 (0)39291 425-0

Fax: +49 (0)39291 425-25 e-mail: info@calbe-chemie.de

www.calbe-chemie.de

· Service chargé des renseignements : E-Mail: info@calbe-chemie.de

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence Tél.: +49 (0) 700-24112112(CAL)

Tél.: +1 872 5888271(CAL)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · Indications complémentaires:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

· 2.3 Autres dangers

Aucun danger particulier connu si les prescriptions/indications de stockage et de manipulation sont respectées. Le cas échéant, des informations sont fournies dans cette section sur les autres dangers qui n'entraînent pas de classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers globaux présentés par la substance ou le mélange.

Le produit ne contient aucune substance dépassant les limites légales et répondant aux critères PBT (persistant, bioaccumulatif et toxique) ou vPvB (très persistant et très bioaccumulatif). Le produit ne contient pas de substance dépassant les limites légales et figurant sur la liste établie conformément à l'article 59(1) du règlement (CE) n° 1907/2006 en raison de ses propriétés de perturbation endocrinienne ou présentant des propriétés de perturbation endocrinienne ou de

(suite page 2)



Page: 2/10

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.10.2025 Version 1.0 Révision: 08.10.2025

Nom du produit Optotrast Starter

(suite de la page 1)

15 - 20%

perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- Description:

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 7758-02-3 bromure de potassium

€INECS: 231-830-3 Eye Irrit. 2, H319

Reg.nr.: 01-2119962195-33-

XXXX

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Autoprotection du secouriste d'urgence

- · après inhalation : Veiller à l'apport d'air frais
- · après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Protéger l'oeil intact

Envoyer immédiatement chercher un médecin

- · après ingestion : Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés À ce jour, aucun symptôme n'est connu.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Décharge de base, décontamination, traitement symptomatique.

(suite page 3)



Page: 3/10

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.10.2025 Version 1.0 Révision: 08.10.2025

Nom du produit Optotrast Starter

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Anhydre sulfureux (S02)

Oxyde d'azote (NOx)

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité :

En cas d'apparition de gaz toxiques :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un vêtement personnel de protection
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

- · Autres indications sur les conditions de stockage : Stocker au frais
- · Température de stockage recommandée : 5-25°C

(suite page 4)



Page: 4/10

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.10.2025 Version 1.0 Révision: 08.10.2025

Nom du produit Optotrast Starter

(suite de la page 3)

· Classe de stockage :

(Règlementation technique allemands – TRGS 510)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

- · Protection respiratoire : non nécessaire.
- · Protection des mains :

Gants de protection.

Les gants à utiliser doivent respecter les spécifications de la (EU) 2016/425 et de la norme qui en résulte EN 374

Ces recommandations ne sont valables que pour le produit que nous livrons et son utilisation indiquée.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Épaisseur du matériel Temps de pénétration

 (mm)
 (min)

 Caoutchouc nitrile
 0,38
 > 480

 Néoprène
 0,65
 > 240

 Butylcaoutchouc
 0,36
 > 480

Éviter les gants en caoutchouc naturel.

(suite page 5)



Page: 5/10

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.10.2025 Version 1.0 Révision: 08.10.2025

Nom du produit Optotrast Starter

(suite de la page 4)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6 (480 min)

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

 Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Gants en caoutchouc synthétique Valeur pour la perméation : niveau:

 \geq 3 (60 min)

· Protection des yeux/du visage Lunettes de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

État physiqueCouleur :Liquideincolore

Odeur : faible, caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion : non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition > 100 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure : Non déterminé.
 supérieure : Non déterminé.
 Point d'éclair : non applicable
 Température de décomposition : Non déterminé.

· pH à 20 °C 9.1

· Viscosité :

· Viscosité cinématique non déterminé · dynamique : non déterminé

· Solubilité

· l'eau : miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log)
Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:
23 hPa

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
Densité relative.
Densité de vapeur:
1,167 g/cm³
Non déterminé.
Non déterminé.

• **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes

disponibles.

(suite page 6)



Page: 6/10

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 08.10.2025 Version 1.0 Révision: 08.10.2025

Nom du produit Optotrast Starter

(suite de la page 5)

· Aspect:

· Forme: liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité.

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants :

· eau: 82,5 % · Teneur en substances solides : 53,4 %

· Modification d'état

Non déterminé. · Vitesse d'évaporation.

· Informations concernant les classes de

danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des

gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)



Page : 7/10

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Nom du produit Optotrast Starter

(suite de la page 6)

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· des veux :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Indications toxicologiques complémentaires :

La déclaration est déduite des caractéristiques des composants individuels.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique : non déterminé
- 12.2 Persistance et dégradabilité non déterminé
- · Comportement dans des compartiments de l'environnement : non déterminé
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation non déterminé
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)



Page: 8/10

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.10.2025 Version 1.0 Révision: 08.10.2025

Nom du produit Optotrast Starter

(suite de la page 7)

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Effets écotoxiques :

Pas d'autres informations importantes disponibles. non déterminé

- · Comportement dans des stations d'épuration : non déterminé
- · Autres indications écologiques :
- Indications générales :

La déclaration est déduite des caractéristiques des composants individuels.

Selon les critères de classification de la CE et l'étiquetage "dangereux pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à classifier comme dangereux pour l'environnement.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

· Catalogue européen des déchets	
16 00 0	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE
16 05 0	gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut
16 05 0	produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut

- · Emballages non nettoyés :
- Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

. EAK-No. 15 01 10

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètément que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

(suite page 9)



Page: 9/10

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.10.2025 Version 1.0 Révision: 08.10.2025

Nom du produit Optotrast Starter

(suite de la page 8)

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA
- · Classe néant
- 14.4 Groupe d'emballage
- DOT, ADR/RID, IMDG, IATA
- Non applicable.

néant

- · 14.5 Dangers pour l'environnement
- ''
- · 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est inclus.
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)



Page: 10/10

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.10.2025 Version 1.0 Révision: 08.10.2025

Nom du produit Optotrast Starter

(suite de la page 9)

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales :
- · Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Phrases importantes

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

· Sources.

directives CE applicables:

- 1907/2006
- 1272/2008

Des analyses physiques personnelles, fiches de sécurité des composants, le système d'information sur les matières dangereuses donné par les caisses de prévoyance industrielles (www.hvbg.de/d/bia/fac/stoffdb/index.html).

F -